

Mettre fin à la criminalisation du VIH, une invitation à la ministre de la Justice du Québec

Diffusion immédiate

Montréal, le 14 février 2017 - La Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA) invite la ministre de la Justice du Québec à profiter de notre expertise pour que le Québec devienne un acteur clé dans le projet de réforme du droit criminel de la ministre Wilson-Raybould; réforme qui veut mettre fin à la criminalisation disproportionnée des personnes vivant avec le VIH au Québec et au Canada.

Le 1^{er} décembre dernier, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, la ministre fédérale de la Justice, madame Wilson-Raybould, a déclaré être préoccupée par la criminalisation disproportionnée de la non-divulgence du VIH s'inquiétant notamment qu'elle « (...) *décourage bon nombre de personnes de passer des tests de dépistage et de se faire traiter, et stigmatise davantage les personnes vivant avec le VIH ou le sida. Tout comme le traitement a progressé, le système de justice pénale au Canada doit s'adapter pour mieux refléter les données scientifiques disponibles sur les réalités de cette maladie.* » La ministre a ajouté vouloir travailler avec ses homologues provinciaux afin d'examiner la réponse du système de justice pénale à la non-divulgence de la séropositivité.

Nous nous réjouissons de cette déclaration et nous nous sommes joints à une Coalition d'organismes de lutte contre le VIH/sida et de défense des droits de la personne, dont le Réseau juridique Canadien VIH/sida, HALCO et la Coalition canadienne pour réformer la criminalisation du VIH, pour remercier la ministre Wilson-Raybould et lui offrir notre collaboration dans ce dossier.

Nous, la coalition et l'ensemble des organismes communautaires de lutte contre le VIH/sida du Québec avons adopté, en 2010, une position contre la criminalisation du VIH. Cette position reprend essentiellement les recommandations formulées par l'ONUSIDA, notamment celles énonçant que des poursuites criminelles ne devraient être engagées que dans des cas très exceptionnels de transmission intentionnelle du VIH et que le recours au droit criminel devrait être évité dans toute autre circonstance. L'ONUSIDA déclare, depuis de nombreuses années, que la criminalisation excessive de la non-divulgence du VIH stigmatise les personnes vivant avec le VIH et, contrairement aux objectifs affichés par le droit criminel, elle pourrait en réalité avoir un effet négatif sur les politiques de santé publique.

Au Québec, plusieurs affaires relatives à la non-divulgence du VIH sont en cours de procédures devant les Tribunaux. De plus, nous sommes préoccupés par l'augmentation du nombre de poursuites au cours des dernières années.

C'est dans ce contexte que nous offrons à la ministre de la Justice du Québec, Madame Stéphanie Vallée, notre expertise en la matière afin que le Québec s'allie avec son homologue fédéral et participe activement à la réforme du droit criminel canadien.

À propos de la COCQ-SIDA

Regroupement d'organismes communautaires québécois de lutte contre le VIH/sida, la COCQ-SIDA suscite, soutient et consolide l'action communautaire face à la lutte contre le VIH/sida sur le territoire québécois. Elle solidarise les gens, unit les démarches, les actions et les ressources impliquées pour répondre aux enjeux qui touchent les personnes vivant avec le VIH et l'ensemble des populations fortement touchées par l'épidémie.

Pour toute information, vous pouvez contacter :

Liz Lachapagne – Avocate, Coordonnatrice du Programme Droits de la personne et VIH/sida
514 995 7030

René Légaré, Coordonnateur des Communications
514 704 8634

